



Section de la
DISI Grand-Est

SYNDICAT NATIONAL
Solidaires
Finances
Publiques **D67**
Section DISI GRAND EST

Compte-rendu CSAL du 10.10.2024

Ordre du jour

Points soumis aux votes :

1. Approbation du procès-verbal du CSAL du 19 juin 2024 (vote)
3. Point emploi (vote)

Points pour information :

2. Présentation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et du Plan Annuel de Prévention (PAP) 2024
4. Bilan du télétravail 2023
5. Point sur les contractuels et les apprentis
6. Dispositif de suivi des sujets en attente de réponses et/ou d'actions
7. Questions diverses

Secrétaire de la séance

Jérôme MAGNE, élu CFDT

Approbation du procès-verbal du CSAL du 19 juin 2024 (vote)

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

Présentation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et du Plan Annuel de Prévention (PAP) 2024

La direction a présenté le DUERP et le PAP étudiés et votés lors de la Formation Spécialisée. (à lire dans le compte rendu de la FS)

Cela a été l'occasion d'aborder les sujets suivants :

- Pour répondre à des demandes d'agents, **Solidaires** souhaite l'achat de lampe LED intelligentes et adaptatives à luminosité réglable

⇒ la direction préférerait effectuer un relampage global et indique que la solution individuelle est trop coûteuse.



- **Solidaires** souligne que les agents travaillant dans les sites hébergés ressentent une iniquité avec les agents de la DR/DFiP partageant les mêmes locaux.

Des disparités sont également constatées entre les agents hébergés et les agents travaillant au sein d'un bâtiment intégralement géré par la DISI.

Nous demandons à ce que les chefs d'établissement et le directeur de la DISI appuient nos demandes auprès des DR/DFiP concernées.

⇒ le directeur confirme son engagement. Lors de ses visites de service, il essaie de rencontrer ses homologues et c'est l'occasion d'aborder ces sujets avec eux.

- **Solidaires** souhaite connaître comment fonctionne l'hébergement des agents de la DISI dans les sites départementaux. La DISI paye-t-elle un loyer à la direction accueillante ?

⇒ la direction précise qu'un budget est alloué par agent. Environ 20 % de ce montant (part locaux) est reversé aux directions hébergeantes.

Cette part « locaux » correspond à l'entretien du bâtiment (fluide, ménage, entretien, travaux...).

Point emploi (vote)

Suite à la prise en charge par Besançon du pilotage de l'application ISCFE-IFER, la direction soumet au vote le transfert d'un emploi vacant (A analyste) de l'ESI de Reims à l'ESI de Besançon.

Les OS demandent des compléments d'informations. Ces derniers sont apportés par M.Uteza.

Solidaires et la CFTC s'abstiennent.

La CGT et la CFDT votent contre.

En conclusion, **Solidaires** constate que le manque d'agents conduit à des transferts d'emploi. Pourtant depuis des années, **nous** alertons la direction à ce sujet.

Bilan du télétravail 2023

► Steve Bernhart présente une fiche bilan du télétravail pour l'année 2023.

Il apparaît que le taux de télétravailleurs à la DISI Grand Est (52,1%) est supérieur au taux national (48,5 %).

En 2023, aucun **refus** n'a été enregistré pour la DISI Grand Est et 82 refus ont été enregistrés au niveau national.

Solidaires se demande si ce nombre très faible ne pourrait pas s'expliquer par le fait que l'agent doit d'abord en discuter avec son chef de service avant de faire sa demande officielle dans *Sirhius* ?



► La direction propose des formations aux encadrants afin qu'ils soient en capacité d'accompagner les télétravailleurs.



► Une OS interroge la direction.

Pourquoi les agents des plateaux d'assistance de l'ESI de Strasbourg ne peuvent pas commencer le télétravail avant 8h, alors que leurs collègues Lyonnais travaillant au sein du même Plateau Unique Virtuel (PUV) y ont droit ?

⇒ La direction répond que ce sujet va être mis à l'ordre du jour d'un prochain CSAL mais pas avant l'arrivée du nouveau responsable de la division assistance technique (2025).

Solidaires demande à ce que ce sujet figure au procès verbal car il a déjà été abordé lors d'une instance précédente et aucune suite n'a été donnée par la direction !

Point sur les contractuels et les apprentis

► Contractuels

Actuellement 49 contractuels sont en poste sur les 390 agents de la DISI GE soit plus de 12,5 %.

Solidaires demande si les contractuels sont informés qu'ils peuvent renégocier leur salaire lors du renouvellement de leur contrat.

Selon la direction, cette information leur a été transmise et tous les contrats renouvelés au terme des 3 ans ont été accompagnés d'une revalorisation salariale.

Pour plus d'information, cliquez sur le lien ci-dessous :

[Mémento Contractuel](#)

Rappel

Pour **Solidaires Finances Publiques**, la garantie d'un service public de qualité, au bénéfice de toutes et tous est indissociable du statut de la fonction publique et du principe de l'emploi statutaire.

Il faut lutter contre la précarité induite en intégrant les contractuels et renforcer les collectifs de travail en évitant d'opposer les uns aux autres, à travail égal, mêmes droits et garanties en termes de rémunération dans le respect des logiques inhérentes aux grilles de carrière, de défense individuelle, de temps de travail, de formation et de garanties.

► Apprentis

En 2024, la DISI Grand Est accueille 14 apprentis.

Les coûts de formation de ces derniers représentent environ 145.000 € sur toute la durée des contrats. Depuis le 1^{er} janvier 2023, ces frais ne sont plus à la charge de notre direction et n'impactent donc plus la dotation globale de fonctionnement.

Chaque apprenti est accompagné par un maître d'apprentissage recruté sur la base du volontariat. Une allocation forfaitaire de 500 € annuelle est allouée à ces derniers. Elle est versée par tranche de 250 € pour chaque période de tutorat d'une durée minimal de 6 mois.

Solidaires demande pourquoi les apprentis sont accueillis sans la présence des OS. La direction va prendre attache auprès de la centrale à ce sujet.

Solidaires soutient l'engagement de la DGFIP en matière d'apprentissage mais reste inquiète : **nous ne souhaitons pas que les apprentis compensent les déficits d'emplois dans nos services.**

Dispositif de suivi des sujets en attente de réponses et/ou d'actions

► **Solidaires** souhaiterait pouvoir consulter la grille des plafonds des salaires des contractuels. La direction indique qu'elle n'est pas communicable.



Questions diverses

► Véhicules électriques

Solidaires demande l'état d'avancement de l'installation des bornes électriques.

A Strasbourg, une borne permettant la recharge de 2 véhicules supplémentaires va être installée. Certains ESI ne sont toujours pas équipés.

La direction a reçu d'autres véhicules électriques. Le service budget fait un point à ce sujet afin de savoir où les affecter et quels véhicules thermiques rendre.

Pour rappel, lorsque la direction reçoit un véhicule électrique, elle doit restituer un véhicule thermique.

Certaines directions ne sont pas encore équipées de bornes ou les agents n'y ont pas accès.

Solidaires s'interroge sur l'autonomie des véhicules électriques proposés pour couvrir une inter-région. La recharge en cours de déplacement n'est certainement pas la solution idéale.

La direction a attribué à la CID 39 un véhicule utilitaire électrique mais ce dernier n'a ni vitre arrière ni caméra de recul. **Solidaires** alerte sur la dangerosité de ce type de véhicule !

► **Solidaires** déplore qu'il ne restera bientôt qu'un seul agent SIL à Reims.

► **Solidaires** fait remonter les soucis rencontrés par des contractuels suite à des problèmes de santé ou de renouvellement de contrat (exclusion de la MGEFI, retard de paiement ...).

Nous vous rappelons qu'en cas de difficultés, il est nécessaire de se rapprocher de son chef de service, son correspondant RH et/ou les services RH de la DISI GE.

Si ces demandes n'aboutissent pas, n'hésitez pas à nous contacter.

► **Solidaires** alerte sur la coupure de l'eau chaude dans les sanitaires à l'ESI de Besançon. Cette dernière n'a plus lieu d'être depuis le 30/06/2024.

Solidaires demande à la direction d'intervenir auprès de la DDFiP du Doubs.

► Le prochain CSAL aura lieu le **mercredi 11 décembre 2024**.

Si vous avez des interrogations et/ou des propositions, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos correspondants **Solidaires ou à nous contacter via l'adresse mail**

solidairesfinancespubliques.disi

grand-est@dgfip.finances.gouv.fr



Vos correspondants Solidaires restent disponibles pour toute question au sujet de ce CSAL



**Anne-Marie CAMPOS, François BALLE,
Edwige HEILIG et Marie-Laure
KOENIG (à titre d'experte)**